

Circulaire n° 002/MIDEC du 11 janvier 2019 relative au protocole et préséances des Présidents des Conseils Régionaux

A

Messieurs les Walis

Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils Régionaux

Notre paysage institutionnel vient de s'enrichir d'une nouvelle institution que constitue la Région, collectivité territoriale de plein exercice, conformément à la constitution révisée en août 2017 suite au référendum populaire et aux dispositions de la loi organique 2018.10 du 12 février 2018 créant les régions.

La présente circulaire vise à modifier l'ordre protocolaire et de préséance mis en place par ma circulaire n°004 du 21 Aout 2017 au sujet du rôle et la place qui doivent être accordés aux maires au sein l'appareil administratif et institutionnel de l'Etat, en tant que représentants légitimes des populations, notamment à l'occasion des cérémonies et manifestations officielles.

Il convient désormais de confier la place précédemment accordée aux maires au président du conseil Régional.

Ainsi, à l'occasion des visites présidentielles, comme pour celles des membres du gouvernement, le Président du Conseil Régional, doit être la première autorité locale qui accueille et salue les hôtes officiels. Il doit se mettre à la gauche des responsables en visite et avec eux à la table d'honneur, lors des banquets et cérémonies.

Le maire sera placé juste après le Président du Conseil Régional. Il prendra, cependant, la parole et prononcera le discours de bienvenue ou de circonstance en cas d'inauguration, de pose de première pierre ou tout autre évènement qui concerne les populations de sa commune.

S'agissant des occasions liées aux missions d'envergure régionale ou nationale tels que les grands projets structurants inaugurés dans la Région, le Président du Conseil Régional prendra naturellement la parole en premier lieu pour prononcer son discours de circonstance.

Enfin, je vous instruis à donner à cette directive toute la diffusion et l'application

qui s'imposent en vue d'une large vulgarisation et application rigoureuse auprès de l'ensemble de vos collaborateurs.